



Héritage et partage et leg

Par **Pierrele**, le **11/10/2014** à **16:11**

Bonjour à tout le Forum.

Nous sommes deux frères avec une mère veuve propriétaire d'une maison.

Au décès de notre père, le partage de son patrimoine a été fait : 1/2 part à ma mère et 1/4 à chacun de nous deux.

Notre mère a racheté une maison et m'a aussi racheté la part que j'avais dessus .

Mon frère habite la maison avec ma mère et celui -ci s'occupe d'elle.

Au décès de ma mère, je souhaiterais léguer à mon frère la part qui me reviendra au moment de la succession et permettre à mon frère de conserver la maison de ma mère.

Quelles sont les démarches à faire, dans l'immédiat ou dans le futur pour cela.

Merci d'avance pour vos informations

Par **Afterall**, le **12/10/2014** à **19:21**

Bonjour,

Vous pourrez donner à votre frère, après le décès de votre mère, la part que vous aurez reçu dans la succession de celle-ci...

Attention :

- Si vous avez vous même des enfants, une action en réduction pourra être intentée par ces derniers après votre décès.

- la donation a votre frère pourra entrainer de lourds droits d'enregistrement (35% et 45% après un abattement de 15 932 € sur la valeur de ce que vous donnerez...)

Voir ici :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14203.xhtml>

Par **Pierrele**, le **13/10/2014** à **11:01**

Bonjour,

Merci infiniment pour votre réponse et les informations que vous m'apportez.

Encore merci,

Bien cordialement.